

## Chapitre 8. À la recherche des sans trace

**Marc Bernardot**

DANS **Clôtures 2023**/, PAGES 152 À 169

ÉDITIONS **Kritikos... K**

ISBN 9791095908043

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/clotures--9791095908043-page-152?lang=fr>



**CAIRN · INFO**

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Terra-HN.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumis à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## CHAPITRE 8

# À la recherche des sans trace

S'il peut être vital de ne rien laisser suspecter de sa présence, il est aussi particulièrement discriminant de ne pas pouvoir laisser de traces. Ce chapitre traite de la tension dialectique, qui concerne au premier chef les populations minorisées, entre d'une part le danger que peut représenter pour elles le fait de laisser des traces de leur passage et d'autre part leurs difficultés à témoigner de leur existence par celles-ci dans l'espace urbain ou dans la culture. Ne pas laisser de traces n'a pas toujours la même signification. « Disparaître sans laisser de traces » est souvent considéré comme l'un des pires châtiements possibles pour l'être humain. Les sépultures sont d'ailleurs des marqueurs des débuts du processus d'hominisation. Le pouvoir souverain agit directement sur cette capacité à signifier sa présence. Lui-même est structuré autour de la constitution et de la continuité des archives (Derrida, 1995) tandis que ses activités secrètes ne doivent pas être connues.

Quelles sont les raisons qui peuvent amener les individus à ne pas laisser de traces ? Ce peut être la conséquence d'une démarche volontaire. L'agent secret, le « criminel compétent », le *hacker* peuvent

Une version de ce chapitre a été initialement publiée en 2011 dans l'ouvrage *L'Homme-trace* dirigé par Béatrice Galinon-Méléneec.

chercher à effacer toute trace de leurs activités afin d'éviter de générer des indices permettant, en cas d'enquête, de remonter jusqu'à eux. Toute leur stratégie vise soit à limiter voire à empêcher le dépôt d'une empreinte soit à nettoyer leur zone d'intervention pour en ôter tout élément identifiant ou afin de brouiller les pistes. Le crime parfait est à ce prix. Les technologies de détection, d'identification et d'authentification rendent pourtant de plus en plus complexe et incertain ce type de nettoyage, notamment en raison des possibilités ouvertes par la biométrisation. La virtualisation accélérée des activités quotidiennes s'accompagne en fait d'une matérialisation croissante sous la forme d'une sédimentation numérique. Tous les êtres et leurs activités sont susceptibles d'être « tracés ». Tout devient empreinte, signal, écho, chiffre. La multiplication des bases de données générées par les activités de production, de cession, de gestion et de déplacement participe de la constitution d'univers secondaires. Les données produites par les activités élémentaires peuvent être interconnectées pour en engendrer de nouvelles permettant à leur tour d'anticiper voire d'influer sur les actes et donc les traces à venir. La lutte entre effacement et recherche des traces est devenue un sujet inépuisable de la production audiovisuelle contemporaine qui met en scène l'hyperactivité des services de police scientifique, depuis la médecine légale jusqu'à la détection satellite, dans la traque de crimes réels ou potentiels.

D'autres personnes peuvent vouloir supprimer les traces de leur présence. Un premier cas de figure est celui du *stylite* cherchant à s'effacer, à s'abstraire du monde et à en fuir les contingences et les sollicitations tout en s'affrontant aux affres de la solitude (Lacarrière, 1961). Paradoxalement, les anachorètes furent souvent réintégrés dans le mouvement du monde du fait de la piété qu'ils suscitaient. Le second cas est celui du fugitif, de l'exilé, du fuyard. Il doit laisser le

moins de traces possibles lors de sa fuite, pour disparaître et réapparaître ailleurs, soit sous une autre identité soit en sécurité. De nos jours des migrants illégalisés se brûlent les doigts pour effacer provisoirement leurs empreintes digitales ou détruisent leurs documents d'identité<sup>1</sup>. Ils risquent de s'asphyxier lorsqu'ils se cachent à l'arrière d'un camion ou dans un container en évitant que leur respiration ne soit repérée par des détecteurs de carbone. Ils tentent de se dissimuler pour échapper aux caméras thermiques qui surveillent les corridors frontaliers. Pour contourner les dispositifs combinant obstacles matériels, surveillance humaine et technologie militaire, les sans trace doivent devenir anonymes, furtifs, indétectables. Il leur faut être discrets aux deux sens du terme, c'est-à-dire peu visibles et éparpillés. Tout processus de déplacement, de déviance et de résistance se voit confronté de nos jours aux difficultés inhérentes à la clandestinité dans un monde de traces et de détection. De plus la prise accrue de risques pour ne pas être détecté entraîne une élévation de la probabilité de laisser des traces.

À l'inverse, certains groupes sociaux ne parviennent pas à laisser de traces témoignant de leur existence. À quoi tient cette difficulté, voire cette impossibilité, des catégories subalternes à laisser des empreintes durables dans la culture, dans l'espace et comme citoyens ? La réflexion épistémologique de disciplines comme l'archéologie, l'anthropologie ou l'histoire à propos de l'étude des paysans du Moyen Âge, des pauvres de l'époque moderne ou des peuples sans écriture donne une première réponse. Les sciences sociales fournissent une deuxième piste d'analyse de l'enjeu, vital pour les subalternes, d'inscription dans un territoire, y compris d'un point de vue mobile, et dans sa mémoire. Comment sauvegarder et faire parler les traces des sans trace alors que les modèles actuels de

prise en charge et de contrôle de ces groupes, objet à la fois de visibilité victimaire et d'invisibilisation comme problèmes ou comme menaces, contribuent à leur absence dans l'espace public et social ? Comment analyser les politiques d'effacement voire de destruction systématique telles que les urbicides qui visent les traces laissées par certains groupes sociaux ?

## Quelques réflexions épistémologiques sur les sans trace

On nommera ici « sans trace » des individus ou des groupes qui laissent peu de signes tangibles de leur existence si ce n'est de manière fortuite ou indirecte. Il s'agit le plus souvent de populations rendues incapables de produire ou de conserver des témoignages de leurs activités et dont l'ancienneté de la présence dans un territoire, un parcours ou une culture a été systématiquement effacée dans l'espace et dans le temps de la mémoire collective. Dans les sciences historiques (paléontologie, histoire ancienne, médiévale et moderne), la question des vestiges et donc des sources laissées par certains groupes humains a soulevé de nombreux débats. Le décalage entre les sources abondantes concernant les élites et la rareté de celles concernant les sans trace pèse sur la capacité des chercheurs à rendre compte de leur existence. Des périodes sont plus obscures que d'autres en raison de la pénurie et de la dispersion des documents. L'histoire médiévale s'est longtemps limitée à l'étude des quelques sources écrites disponibles. Les données restaient incomplètes et inexactes. L'étude des capitulaires, des polyptyques et autres inventaires donnait certes accès à des informations sur l'activité économique, mais pour aller plus loin dans l'analyse et l'interprétation, les médiévistes ont dû recourir à l'étude

des cimetières, de la toponymie et aux techniques de photographie aérienne.

Le hasard tient d'ailleurs une grande place dans la découverte de tel ou tel reste d'activités humaines. Schématiquement, on peut dire que les vainqueurs et les élites ont tendance à laisser plus de traces que les groupes vaincus et les dominés. Que ce soit dans l'habitat, l'art, les parures, les restes humains et leurs sépultures, seuls les groupes dominants ont concentré des preuves tangibles de leurs existences. La conservation et la mise en valeur de ces traces (mausolées, reliques, objets personnels, portraits... ) participent même d'un projet de légitimation, de consolidation et de transmission. Laisser des traces dotées de sens confère une forme d'immortalité aux disparus et une généalogie structurante aux héritiers. Fabriquer de fausses traces – des actes, des armoiries, des arbres généalogiques falsifiés – permet aussi de légitimer des spoliations.

À l'inverse, les groupes d'agriculteurs ou de nomades, les catégories dominées, déplacées ou asservies ne laissent que des éléments parcelaires, indirects, anonymes, mélangés voire produits par les élites. C'est l'une des principales difficultés que rencontrent les spécialistes du néolithique (Cauvin, 1998). Parfois, les empreintes des vaincus traversent cependant le temps du fait de leur position de victimes. Les actes de violence subis inscrivent dans leurs ossements les marques de cette brutalité. Ces menues traces peuvent parler lorsque s'associent le regard du paléontologue et celui du médecin légiste (Guilaine, Zammit, 2001). L'utilisation ou non de l'écriture accroît encore le décalage. La pensée occidentale s'est fondée depuis les Lumières sur cette dichotomie entre peuples avec ou sans écriture. On en trouve les échos fondateurs dans l'anthropologie (Goody, 1979). C'est la capacité

même à la transmission, à la culture et à l'intellection de sociétés, envisagées par la pensée occidentale comme sans écriture, froides et fermées, qui est en cause.

Pour les inconnus et les pauvres, les sources sont fragiles et discontinues. Il s'agit le plus souvent d'objets ou matières qui ne sont pas destinés à témoigner d'une existence mais qui sont assemblés, « traduits » et convertis pour rendre compte d'un mode de vie. Comme le note Alain Corbin :

Il arrive, certes, qu'un évènement fortuit jette une brutale et brève lumière sur le grouillement des disparus ; qu'un individu anonyme fasse l'objet d'une enquête précise à la suite d'une catastrophe, d'une émeute ou d'un crime. Mais tout cela relève de l'exceptionnel, du paroxysme qui ouvre sur les profondeurs, sans nous décrire l'atonie des existences ordinaires. [...] Reste que le plus saisissant pour nous n'est pas que la quasi-totalité des hommes de la préhistoire et des siècles lointains aient, pour l'heure, disparu sans laisser de traces, mais bien que cela soit aussi le lot des individus qui nous ont immédiatement précédés. (Corbin, 1998, p. 8).

Lorsque ces pauvres, ces « effacés » (Corbin, 1998, p. 8), laissent des traces et des documents, ils sont ambigus et arrivent jusqu'au chercheur par accident. Ainsi que l'explique Arlette Farge<sup>2</sup> :

Ils [les plus pauvres] portent des écrits sur eux. À partir des procès-verbaux de levées de cadavres et des archives des dépôts du greffe [...] nous disposons d'une source étonnante : ceux qui sont morts sur la route ou au village, de mort subite ou accidentelle, ceux qui ont été retrouvés noyés dans la rivière ou sur les berges, ceux qui sont tombés d'arbres ou ont été écrasés par des

charrois, ou encore ceux qui sont morts sur leur lieu de travail sont emmenés chez le procureur fiscal où leur corps est décrit, en même temps que leurs vêtements, pour identification. [...] Eux qui sont vagabonds, fuyards, la plupart du temps dans des situations extrêmement proches de la pauvreté, illettrés, soldats en fuite, portent sur eux quantité de billets, manuscrits, morceaux de lettres, certificats mi-imprimés mi-manuscrits, confessions, morceaux de livres ou petits livres, adresses, inscriptions, marques. Leur corps est marqué par l'écrit, eux qui ne possèdent pas la culture de l'écrit. (Farge, 2002, p. 57).

**À propos des sources relatives au génocide juif, Raoul Hilberg écrit :**

Il ne reste pas grand-chose de complexes entiers, comme les ghettos et les camps, ou encore les fosses communes » car « les Alliés victorieux transformèrent aussitôt ou progressivement plusieurs sites où subsistaient des traces que les exécuteurs n'avaient pas effacées. [...] Ces rares vestiges matériels ne permettent pas d'appréhender les nombreux faits ayant trait au génocide. (Hilberg, 2001, p. 15-16).

**Les survivants eux-mêmes ne parviennent pas à retrouver la trace des anciens occupants chassés ou exterminés (Kertész, 2003).**

## **Sauvegarder et faire parler les traces des sans trace**

Les sciences sociales se sont également posé la question de la disparition des traces de groupes humains. Dès les premiers travaux considérés comme précurseurs du questionnement sociologique et anthropologique, Bernardino de Sahagun par exemple pour les Indiens d'Amérique du Sud au XVI<sup>e</sup> siècle, certains ont cherché à

conserver les cultures en cours de destruction par des processus de conquêtes (Leclerc, 1979) en consignait systématiquement des pratiques de ces sociétés en sursis (Mauss, 1947). Sur les continents américain et africain, il semble que, malgré les génocides et les ethnocides, les fondements culturels, linguistiques et religieux soient parfois parvenus à survivre dans des pratiques, des histoires mais aussi dans les images et les rêves (Gruzinski, 1990 ; Augé, 1992). En dépit des campagnes d'évangélisation, de la lutte contre des pratiques traditionnelles, de la répression coloniale ou de l'acculturation violente des modes de vie, produisant la déstructuration, la dispersion ou la déviance des groupes voire leur décivilisation (Jaulin, 1974), les cultures indigènes et aborigènes ont résisté. Elles se sont renouvelées parfois au prix du transfert ou de la transformation des moyens d'expression, par exemple les procédés de peinture à l'acrylique chez les Aborigènes australiens, ou de la folklorisation. Elles ont quelquefois permis la réémergence d'un discours politique de résistance et de conservation des éléments linguistiques et culturels restants. C'est le cas des *Natives* américains.

Les ethnologues se sont interrogés sur la possibilité même de leur démarche d'observation et d'interprétation face à la destruction des cultures « premières » par disparition physique de leurs membres et de leurs œcoumènes ou par altération culturelle. Claude Lévi-Strauss a annoncé la fin de l'ethnologie du fait de la désintégration des sociétés indiennes d'Amazonie. D'autres, comme Georges Balandier, ont montré les capacités d'évolution, de transformation et d'adaptation des cultures africaines à la modernité tout en mettant en évidence les formes de modification ou d'invention et le « caractère d'inauthenticité » des configurations culturelles engendrées par la « situation coloniale » (Balandier, 1982). Certaines disciplines – comme l'histoire

des religions et la linguistique – ont tenté de conserver dans l'urgence des cultures et des langues en voie de disparition en raison de la restriction du nombre d'utilisateurs, de l'uniformisation des modes de vie et de l'impact de la globalisation. L'ethnolinguistique et l'ethnomusicologie ont pu devenir dans ce cas des sciences conservatoires des groupes humains en voie d'extinction. Le mot et la note s'y font traces.

Dans la manière d'envisager les pauvres et les « vulnérables », ceux qui laissent le moins de traces, on doit différencier les approches historiques des approches sociologiques. Les historiens des mentalités ont étudié de menus objets et documents repérés souvent dans les archives de police pour reconstituer des trajectoires et des conditions de vie. Ce n'est pas vraiment possible dans les travaux sociologiques. Soit il s'agit d'agréger des données statistiques produites pour et par des organismes sociaux. Dans ce cas les catégories d'appréhension de la pauvreté et du dénuement sont le résultat des problématiques d'intervention de la *main gauche* de l'État et ne sont en rien le résultat d'une production culturelle des basses « castes ». Soit les chercheurs tentent d'interroger directement les « exclus » à l'occasion d'entretiens. Plusieurs problèmes méthodologiques se posent alors. Le premier écueil est sans doute que les informations glanées alors par l'enquêteur en apprennent parfois plus sur ses propres cadres de perception et ceux des institutions que sur ceux des pauvres. Le second tient au mode de sélection des témoins qui a tendance à privilégier les individus les mieux dotés socio-culturellement au détriment de ceux qui ne parviennent pas à s'exprimer. Les productions scientifiques sont alors souvent des discours surplombants qui font des pauvres et des exclus des citoyens par procuration parce que considérés comme incapables.

C'est cette dimension qui a été mise en avant dans les travaux de sciences sociales qui adoptent ces dernières années une approche plus politique de ces problèmes avec notamment l'irruption de la notion de *subalternes* face aux représentations héritées des sciences impériales. Des auteurs ont mis en évidence la nécessité de contourner les approches traditionnelles pour traiter de ces thématiques. Par exemple les opprimés souffrent d'une remise en cause de la dimension théorique et politique de leurs formes de contestation (Guillaumin, 1981). Ils sont renvoyés à l'infra-politique et à l'expression d'une plainte muette (Thomas, 2006). C'est autant leur capacité que leur droit à exprimer une position politique et à laisser une trace dans le débat qui font problème. Lorsque les subalternes s'expriment, sous la contrainte d'une domination et d'un ordre politique et social qui leur est défavorable, ils doivent le faire de manière rusée et détournée et laisser le moins de traces possibles qui pourraient leur être imputées, afin de ne pas être sanctionnés. Leurs discours sont cachés [*hidden transcript*] (Scott, 2008). Peuvent-ils exprimer une position dans un espace politique qui ne reconnaît pas leur légitimité (Spivak, 2009) ? Certains groupes ne sont pas autorisés à entrer dans le cadre, à trouver une place et leurs membres ne peuvent laisser une trace comme personne (Dal Lago, 2005 ; Sayad, 1999). La construction artificielle d'un grand partage entre Orient et Occident ôte par exemple à l'individu *oriental* toute capacité à marquer de son empreinte son environnement et sa culture (Saïd, 2005). Ce malcadrage [*misframing*] (Fraser, 2005) persistant laisse aussi hors champ des groupes *occidentaux* (femmes, pauvres, indigènes, esclaves, itinérants, déviants, sous ou non-citoyens...). Leurs activités ne sont pas considérées comme entrant dans les définitions de ce qui est digne d'être culturel ou politique (Basterra *et al.*, 2010). Les

conséquences pour les subalternes sont notamment de se voir refuser un droit à l'existence et à l'expression d'une subjectivité ou d'une culture. Seule leur est autorisée celle d'une souffrance (Gilroy, 2003). Et encore... La majorité, ou le groupe qui se perçoit comme tel, apprend à détourner le regard [*disregard*] ou à ne considérer la plainte et le témoignage de l'Autre que dans la mesure où ils ne remettent pas en cause sa domination (Stoler, 2009a).

## Laisser une trace dans l'espace : une conquête furtive

La question de l'espace est centrale pour envisager la capacité de certains individus et groupes à laisser des traces témoignant de leur passage. J'ai évoqué plus haut les populations rurales de la période médiévale et leur relatif anonymat malgré leur grand nombre. À partir du début de l'époque contemporaine, c'est une autre classe dominée – le prolétariat – qui doit lutter pour conquérir son espace, être capable de s'inscrire dans le territoire et avoir le droit de laisser des traces (Verret, Creusen, 1979). Ceux « qui n'ont pour richesse que leur seule progéniture » [*proletarii*] vont dans une première phase opter pour la mobilité – lorsqu'ils le peuvent – afin de s'affranchir des contraintes de domination. Mais ce nomadisme ouvrier va être progressivement combattu par les autorités et par les employeurs afin de faciliter le contrôle et l'exploitation de cette main-d'œuvre. Les reliquats de populations mobiles, les réfugiés (Noiriel, 2000), les étrangers (Bernardot, 2008a), les célibataires (Murard, Zylberman, 1976) et les vagabonds (Thomas, 1997) notamment, deviendront l'objet d'une surveillance des pouvoirs publics qui développeront pour ce faire de nouveaux moyens de contrôle des déplacements et du rapport au territoire. En accroissant leurs capacités à suivre à la trace ces

groupes dominés, les autorités seront ensuite en mesure d'étendre les procédés d'identification à d'autres groupes.

Dans cette incertaine conquête d'un rapport autonome à l'espace et à l'habitat, les ouvriers vont d'abord devoir se défaire de l'emprise du logement patronal qui fixe et réglemente les formes et les usages possibles de la résidence (De Certeau *et al.*, 2003). Progressivement, le prolétariat accède aux droits et en particulier à celui de circuler et de s'installer. Mais celui-ci reste fragile. Nous retrouvons encore les vestiges de cette police de l'espace ouvrier qui interdit l'intimité et la gestion indépendante de la chambre dans les politiques contemporaines de « logement très social » et d'hébergement humanitaire (Bernardot, 2011a). Il n'y a pas de domaine privé possible, tout juste un espace *privatif*. L'hébergé, tel un intrus, ne doit pas marquer de son empreinte la parcelle qui lui est concédée temporairement. Tout processus d'appropriation entérinant sa présence et légitimant ses éventuelles revendications à un traitement égal aux citoyens est interdit. Les seules traces que laissent ces passagers toujours plus ou moins clandestins car sans titre donnant droit à un séjour durable, sont des inventaires mobiliers impersonnels, des mains courantes dans les commissariats et des comptes rendus d'opérations de maintien de l'ordre. Le fait qu'ils disposent de documents, de duplicata, de titres provisoires ou d'attestations, ne suffit pas à rendre légitime leur présence inopportune ni à reconstituer les preuves d'une occupation même, et surtout, lorsque celle-ci est ancienne. À cet anonymat spatial répond la perte de l'*auctoritas* sur la chose fabriquée induite par le mode de production industriel.

Du côté des employeurs et des pouvoirs publics, cette sédentarisation forcée de la classe ouvrière, qui a eu un temps le mérite de permettre

une forme d'intégration citoyenne à la Nation de ces franges exclues, a progressivement perdu tout attrait. Le développement actuel du travail mobile, accompagné du renouveau de l'habitat de chantier et de plateforme, rappelle que l'installation des ouvriers et leur éventuelle concentration ne sont plus considérées comme la panacée (Le Marchand, 2007). Cette restriction de l'inscription spatiale limite le développement de la solidarité et entrave l'auto-organisation sociale, économique voire politique. Pas de légitimité juridique et politique pour les *valiant beggars* et les *global vagabonds*, pas de bénéfice non plus des politiques publiques si ce n'est dans leur versant répressif (Weber, Bowling, 2008).

La sédentarisation ou l'installation est pourtant l'une des manières les plus sûres de laisser une empreinte durable dans l'espace et dans le paysage. Le problème se pose pour les catégories les plus défavorisées, ou victimes de discriminations systématiques, dont la capacité à aller et venir est structurellement remise en cause par les pouvoirs publics et par les forces du marché. La mobilité volontaire est devenue un privilège. La circulation contrainte et la désorientation spatiale constituent dorénavant des armes contre les pauvres. Le cas se présente par exemple dans les politiques de réhabilitation et de rénovation urbaines. Les publics visés par ces opérations sont victimes de processus d'effacement de leur installation. Et cela à plusieurs titres. Le premier effacement correspond à la destruction de leurs habitats présentés comme indignes ou insalubres. Ainsi les habitats auto-construits, permettant à des populations pauvres de s'abriter mais aussi de faire preuve d'ingéniosité dans l'agencement de matériaux de récupération ou dans le raccordement à des réseaux, et qui constituent des univers architecturaux et culturels primordiaux, sont rasés. Leur intégration dans des ensembles urbains rénovés n'est jamais

possible. Lorsque ces types d'agencements auto-organisés sont démolis, rien ne subsiste pour en marquer l'emplacement dans l'espace ou dans la mémoire (Chavanon, 1997 ; Témime, Deguigné, 2001). Ainsi les opérations urbaines de réhabilitation fonctionnent comme des reconquêtes spatiales. Elles produisent des effets de déterritorialisation à la fois matériels et symboliques (Pétonnet, 1979).

L'étude des programmes urbains depuis les années 1960 en France a montré que ces publics, pourtant parfois présentés comme les prétextes sociaux des destructions, ne sont que très rarement relogés sur place (Bernardot, 1999b). Les habitants sont l'objet d'une opération de substitution qui leur fait perdre les preuves de l'ancienneté de leur résidence dans telle ou telle commune et les droits afférents à celle-ci. Ces politiques urbaines remodelent ainsi de force les contours de l'autochtonie. Elles excluent les groupes désignés comme menaçants, souvent migrants ou perçus comme tels, pauvres, et faiblement soutenus politiquement quel que soit la durée de leur présence. Ils doivent disparaître du nouvel aménagement urbain qui ne leur est pas destiné (cf. chap. 2 et 3). Ces politiques de lutte contre les formes de déviance urbaine ont systématisé le remodelage et le nettoyage pour empêcher ou retarder l'installation de tel ou tel groupe : mendiants, sans-abri, prostitué.e.s, nomades, jeunes de catégories ouvrières ou racisées. Ces dispositifs combinent des conceptions de la voirie, du mobilier urbain et de la surveillance visant à rendre inconfortable toute station durable et à privilégier les flux. Lorsque cela ne suffit pas et que des individus contraints par les circonstances se fixent malgré tout, les modes de contrôle intègrent des dispositifs répulsifs et de harcèlement permettant d'expulser les occupants et de les remettre en mouvement. Leurs traces sont considérées comme des souillures. Cette déterritorialisation est comparable à des politiques de sédenta-

risation forcée de groupes nomades, de déracinement ou de *relocation* forcée de populations comme au Tibet depuis la conquête chinoise, en Algérie durant la Guerre d'indépendance (Bourdieu, Sayad, 1964) et aux États-Unis durant la Seconde Guerre mondiale pour les nippon-américains.

## Urbicides, spaciocides, disparitions. Effacer les traces de l'Autre

La notion d'urbicide, forgée à partir du concept de génocide, permet de rendre compte de modalités systématiques d'effacement des traces urbaines de la présence d'un groupe humain. Elle a émergé en sciences sociales d'abord à propos des hyper ghettos des villes américaines pour décrire les processus d'abandon de populations racisées et paupérisées dans des quartiers ségrégatifs des villes américaines, par exemple le *South Bronx* de New York dans les années 1980 (Berman, 1986), puis dans les zones sinistrées de La Nouvelle-Orléans à la suite du cyclone Katrina en 2005 (Herscher, 2006). Le concept s'est imposé par la suite à l'occasion de la guerre en ex-Yougoslavie (Coward, 2009), en particulier à propos de Sarajevo assiégée en 1996, et des guerres contre l'Irak depuis les années 1990 concernant Bagdad (Étienne, Al-Ahnaf, 1992). Il désigne alors les stratégies militaires visant explicitement à détruire des cités ou des implantations collectives. Il s'agit à la fois d'annihiler les infrastructures vitales et de raser des symboles architecturaux et culturels, tels que des monuments historiques, des cimetières, des bibliothèques, des marchés publics, caractéristiques d'une civilisation, d'un mode de vie ou d'une religion. L'urbicide n'est pas simplement assimilable à une violence contre une ville mais participe d'une visée de profanation et de destruction des fondations et des traces matérielles d'une différence et d'une

hétérogénéité. Le choix de ces cibles de saccages par négligence ou par bombardement a pour but non seulement de désorganiser le fonctionnement de ces cités, d'empêcher une réorganisation politique ou militaire mais surtout de démoraliser les populations civiles en s'attaquant à des lieux de la mémoire et aux supports des horizons d'attente collectifs.

La notion d'urbicide peut être élargie. La gestion spatiale d'un possible État palestinien a été envisagée comme un *spaciocide* par Sari Hanafi (Hanafi, 2004). Son territoire potentiel est remis en question de multiples manières dans le cadre de la guerre avec Israël (restriction de l'accès aux terres arables et à l'eau, captation de terres, érections de murs de séparation, blocus terrestre et maritime, destructions systématiques d'infrastructures et de cultures agricoles, *check-points*, camps de réfugiés... ). Plus que la trace de la présence palestinienne, c'est plutôt le *tracé* continu d'une délimitation territoriale cohérente et viable qui est pointé (Lévy, 2008). On retrouve cette idée de *containment* et de restriction radicale de la mobilité et de l'accès au territoire dans les modalités de traitement des populations illégales à l'intérieur et aux frontières des ensembles continentaux occidentaux (Bernardot, 2009b).

Les affrontements entre groupes sociaux et politiques peuvent s'accompagner d'une volonté de faire disparaître les traces de l'ennemi (Kilani, 2006) en détruisant par exemple des lieux de culte ou de sépulture comme durant les affrontements en Inde en 1989 (Appadurai, 2007) et dans les années 1990 dans l'ex-Yougoslavie (Krieg-Planque, 2003). Les objectifs de ces agressions contre des « ennemis ethniques » (Heusch, 2002) consistent en l'effacement des éléments distinctifs d'un groupe altérisé. C'est le cas lors de

campagnes de viols de masse visant à supplanter l'Autre dans ses prétendus caractères biologiques et raciaux. La trace doit être brouillée ou recouverte sans lui permettre de s'inscrire dans un palimpseste spatial et culturel. De surcroît, le corps de l'ennemi supplicié peut être détérioré pour le rendre méconnaissable et inidentifiable (Uribe, 2004). Il n'est plus qu'un résidu. La fosse commune dissimulée accueille alors des restes déshumanisés.

Aux pratiques coercitives de masse tels que les génocides ou les exécutions systématiques s'ajoutent celles du rapt et de l'assassinat des membres d'un groupe. Ces « politiques de disparition » ont été très fréquentes en Amérique du Sud dans les années 1970 mais aussi au Maroc, au Moyen-Orient et au Sri Lanka dans les années qui ont suivi. Faire disparaître un témoin, un opposant ou un quelconque civil vise à générer de l'angoisse et à imposer l'idée d'une non-existence du disparu. Le disparu pose alors aux sociétés civiles des problèmes psychologiques (de deuil et de mémoire), juridiques (de la preuve du décès) et politiques (de l'État de droit). À son sujet il n'y a que soupçon, présomption, allégation (Bigo, 1994). Il reste vivant dans la mémoire de ses proches mais peut aussi être victime de l'oubli progressif de ceux qui restent (Iveković, 2000). Face à ces formes d'exfiltration et de dissolution des groupes et des êtres, la seule démarche possible consiste à chercher à détecter une présence, à retrouver une trace, dans les champs, les villes et les ruines. Des photos satellites permettent parfois de repérer des fosses communes en localisant des zones de terre fraîchement retournées.

Comme on l'a vu plus haut, les anciens lieux de vie des subalternes une fois qu'ils ont été chassés ne conservent généralement aucune trace matérielle distinctive. Dans les cas des génocides contemporains,

les politiques mémorielles participent parfois à la conservation de sites ou à la matérialisation des anciennes présences sur des sites symboliques (Bensoussan, 2004). Une plaque ici, une baraque ou un fil barbelé là. Mais le plus souvent les souvenirs s'altèrent ou s'évanouissent lorsque les derniers témoins s'éteignent (Gensburger, 2005). C'est effectivement le cas des sites d'enfermement de masse de groupes qui n'ont pas pu ou voulu sanctuariser ces lieux de mémoire et n'entrent pas dans le cadre des romans nationaux (Sigot, 1994 ; Roux, 1992). Trop souvent, les quelques traces ruinées qui demeurent attestent plus des processus de domination impériale ou nationale sur les subalternes que de l'existence et de la culture de ces derniers (Stoler, 2008).

1. △ Les représentants des pouvoirs publics procèdent parfois de même pour justifier un refus de prise en charge ou une déportation.

2. △ Voir aussi Farge (2004) et Ginzburg (1989).